

Décision portant nomination de M. Cyril Pennanech aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte UMR7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA) et nommant M. Gilles Bergametti en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 décembre 2013 ;

Considérant que M. Cyril Pennanech a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013 ,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Cyril Pennanech, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA) à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Cyril Pennanech exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Cyril Pennanech est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Créteil, le 29 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Gilles Bergametti

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (ou de son délégataire)

Visa du président de l'Université Paris-Diderot - Paris 7